



BIEN-VIVRE ENSEMBLE

LES 2-ROUES MOTORISÉS EN VILLE


GUIDE DES BONNES PRATIQUES



édit



Bertrand Delanoë
Maire de Paris



Au cours des dernières années, le nombre des 2-roues motorisés circulant dans nos rues a sensiblement augmenté, à Paris comme dans toutes les grandes agglomérations de France.

Chacun, piéton, cycliste, automobiliste, motard, a bien sûr toute sa place dans nos villes, à condition que soient réunies les conditions de la meilleure sécurité. C'est pourquoi la Ville de Paris a engagé depuis 2001 un dialogue exigeant et constructif avec les différentes associations d'usagers : la signature le 19 mars 2007 de la charte des 2-roues motorisés à Paris témoigne du travail accompli ensemble après plusieurs mois de concertation, menée sous l'égide de mon adjoint chargé des transports, Denis Baupin.

Ce guide s'inscrit dans le prolongement de ces échanges, avec deux objectifs : mieux faire connaître les 2-roues aux autres usagers de la voie publique et rappeler aux motards les comportements adaptés à la circulation en ville. C'est par le respect de ces recommandations mutuelles, le dialogue permanent et l'esprit de responsabilité que chacun pourra ainsi contribuer à un partage citoyen de l'espace public.

Je vous souhaite à tous une excellente lecture.



ria

2-roues motorisés : des **spécificités** souvent **méconnues**

Les 2-roues motorisés ont toute leur place dans la ville et doivent pouvoir circuler dans des conditions de sécurité satisfaisantes pour eux-mêmes comme pour les autres usagers de l'espace public. Pour cela, il est important de connaître leurs spécificités.



ATTENTION FRAGILE...

Les 2-roues motorisés sont vulnérables. Leur seule protection, ne l'oublions pas, réside dans l'habillement et le casque. Compte tenu de leur gabarit mais aussi de leur maniabilité, ils sont difficilement identifiables, *a fortiori* dans un milieu dense. A distance égale, ils donnent le sentiment aux piétons et aux automobilistes qu'ils sont plus loin. Et souvent on les voit seulement quand ils se sont rapprochés.

► **Freinages et trajectoires**

D'une manière générale, l'équilibre particulier du 2-roues motorisé rend délicate toute manœuvre imprévue, toute situation d'urgence. Par temps de pluie, le freinage devient difficile et impose une anticipation plus grande du conducteur. Leur trajectoire n'est pas toujours rectiligne : en réalité, il est beaucoup plus sensible qu'un 4-roues aux changements de revêtements, plaques métalliques, pavés, rainures, peinture, vent latéral...

► **Pourquoi les 2-roues motorisés circulent-ils...**

► **en position décalée par rapport aux voitures ?**

Parce qu'ils ont, de cette façon, une meilleure visibilité et peuvent anticiper.

► **et parfois entre les files ?**

Parce qu'arrêtés, dans les files, à l'arrière immédiat des véhicules, ils sont fortement exposés aux chocs arrière. Ils préfèrent donc circuler entre les véhicules lors d'un ralentissement. De plus c'est un des moyens par lequel ils s'affranchissent des embouteillages.



► UN LANGAGE À DÉCRYPTER

Les conducteurs de 2-roues motorisés ont un langage gestuel : ne vous méprenez pas sur leur sens.

2-roues motorisés : des **spécificités** souvent **méconnues**

STATIONNEMENT

S'ils ne circulent pas comme les autres véhicules, les 2-roues motorisés ont également des usages différents quand il s'agit de stationner.

▶ **Anti-choc et anti-vo**

L'absence de carrosserie et de pare-chocs les oblige à choisir avec discernement l'emplacement. Il s'agit de se prémunir contre toutes percussions, notamment lorsqu'un automobiliste réalise un « créneau » et d'éviter les chutes liées à leur instabilité. Enfin, pour éviter les vols, les usagers des 2-roues motorisés hésitent à stationner dans les petites rues peu passantes et recherchent des « accroches ».

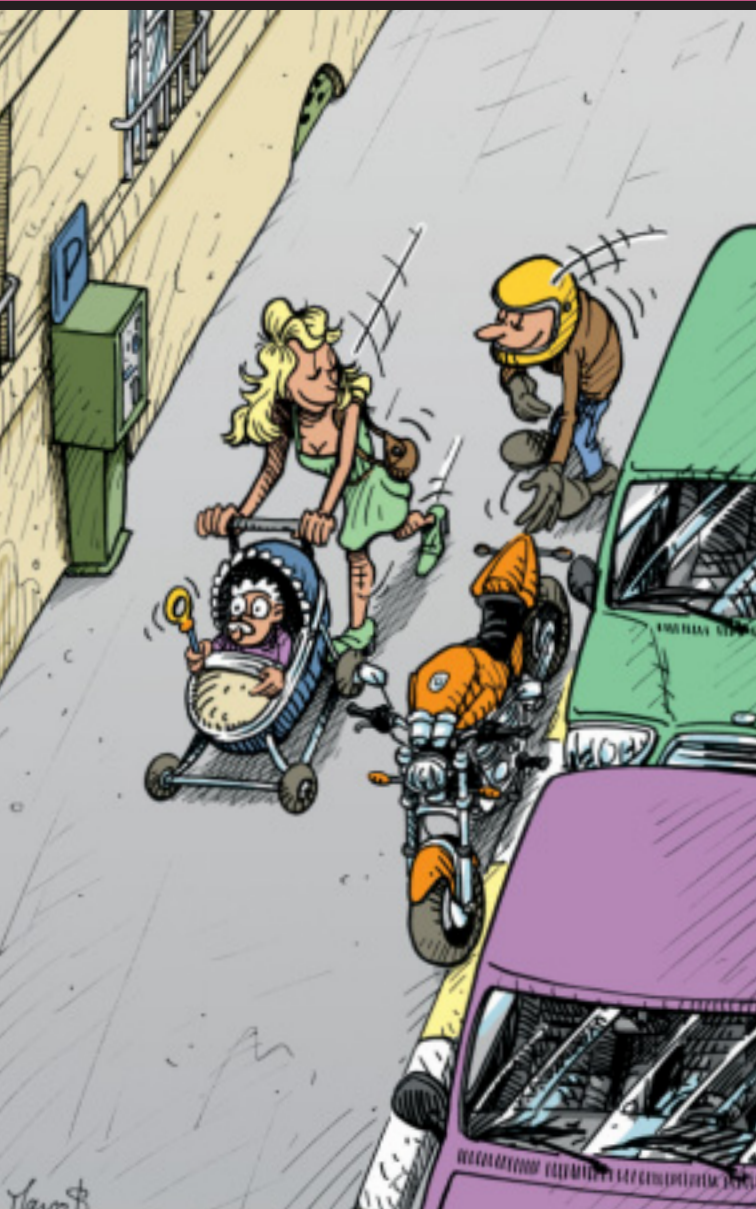
▶ **Et le trottoir ?**

Si le stationnement sur trottoir n'est permis que sur les emplacements marqués, le manque de place conduit souvent les 2-roues motorisés à y recourir. Pour être toléré, celui-ci ne doit pas gêner le déplacement des piétons : ne pas stationner sur des trottoirs étroits, le long des immeubles et des vitrines qui servent de guide aux personnes malvoyantes, ou à proximité des passages piétons.

PRÈS DU BUT

Un des avantages du déplacement en 2-roues motorisé est la possibilité de stationner au plus près de son point d'arrivée. Attention néanmoins à ce que cette facilité n'entrave les déplacements et la sécurité des piétons.

BIEN-VIVRE
ENSEMBLE :
LES 2-ROUES MOTORISÉS EN VILLE



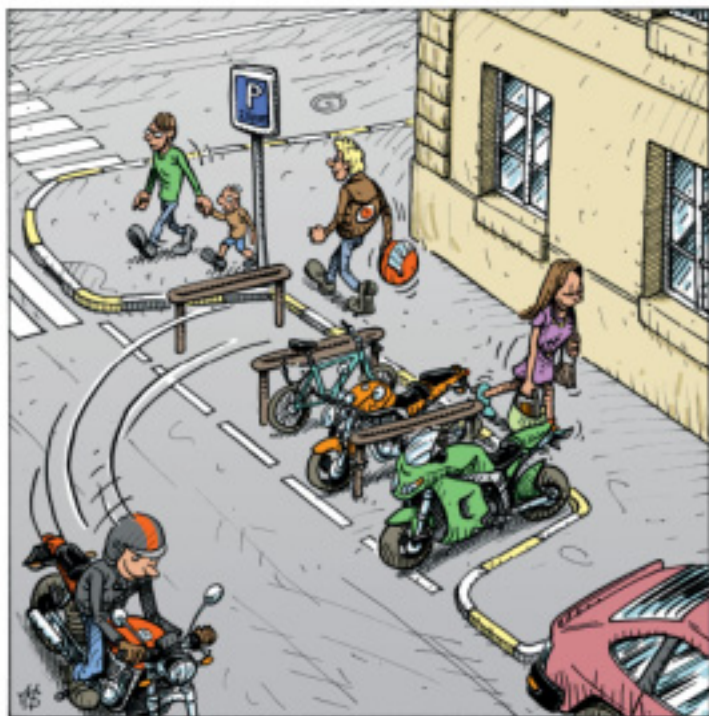
2-roues motorisés : pour un meilleur partage de l'espace urbain

▶ STATIONNEMENT ATTITUDE

▶ Sur la chaussée

Premier bon réflexe, le stationnement doit se faire dans la mesure du possible sur les espaces réservés à cet usage. Deuxième bon réflexe, il est préférable de stationner de manière à ressortir en marche avant de ces espaces réservés.

Pour les stationnements de courte durée, la chaussée est le bon choix... sauf sur un emplacement bus, cela va de soi. Enfin, n'oublions jamais qu'un 2-roues motorisé béquillé n'est pas toujours stable, gare aux chutes !



► **Sur les trottoirs quand c'est autorisé...**

Selon le code de la route, le stationnement des 2-roues motorisés sur trottoir n'est autorisé que sur les emplacements signalisés, en veillant à ce que les deux roues soient bien inscrites dans le périmètre défini. L'accès et la sortie vers ces emplacements s'effectueront par le passage pour porte cochère ou le bateau pavé.

Si le stationnement sur le trottoir est une pratique courante des 2-roues motorisés, elle se doit d'être exercée dans le respect des piétons. Rappelons que le trottoir est leur espace de déplacement et qu'il doit le rester.

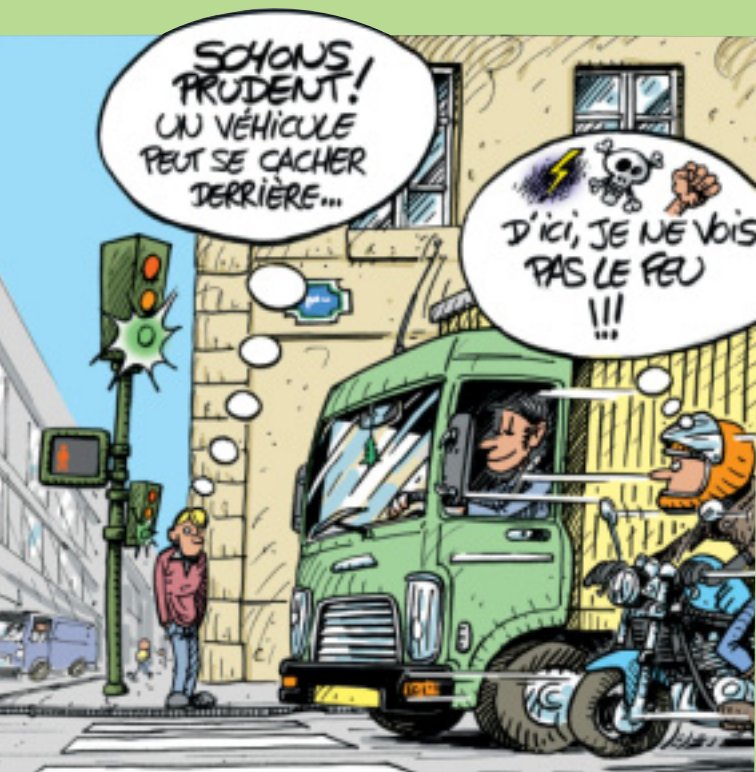
► **PAS DE PLACE ? AYEZ TOUT DE MÊME LES BONS RÉFLEXES**

- Ne pas stationner sur les trottoirs étroits (moins de 6,5 m de large).
- Ne jamais stationner en pied des façades d'immeuble. Elles servent de guide au cheminement des piétons mal voyants. Stationné le long de la façade, le 2-roues motorisé devient un obstacle, qui peut être dangereux pour eux.
- Éviter de se placer trop près des passages piétons ou des entrées et sorties d'immeubles, bâtiments publics (notamment les monuments historiques, cinémas, théâtres...).
- Éviter le stationnement face à un distributeur bancaire (cela est lié à la sécurité des convoyeurs de fonds), sur les bouches d'incendie et d'une manière générale sur tout accès à des installations en sous-sol.

2-roues motorisés : pour un meilleur partage de l'espace urbain

▶ ... AVEC LES PIÉTONS

Vivre ensemble l'espace urbain suppose, de la part de chacun de ses usagers, le respect de certains comportements en vue d'assurer la sécurité et le bien-être de tous. Les rapports entre 2-roues motorisés et piétons n'échappent pas à cette logique.



► **2-roues motorisés : prudence, mère des vertus...**

Il ne faut jamais oublier qu'en ville vivent des enfants, des personnes âgées, des handicapés, et tout simplement des personnes pressées, préoccupées, distraites...

La prudence et une allure apaisée s'imposent en toute circonstance, ceci pour éviter de se trouver en situation d'urgence et pour minimiser la gravité des blessures si, malgré cette conduite mesurée, il y a eu choc.

La prudence s'impose encore plus à l'approche des carrefours. Après avoir ralenti, le contournement des véhicules arrêtés devant soi doit se faire avec précaution, ils peuvent masquer un passage piétons ou tout simplement la traversée impromptue d'une personne.

En ligne droite, des enfants notamment, peuvent brusquement surgir d'entre deux véhicules stationnés et pas seulement dans les rues où il y a des écoles.

Enfin, les trottoirs sont le domaine réservé des piétons : circulation interdite !

► **Piétons : ce qu'il faut respecter**

Marcher à pied, en ville, demande d'être vigilant. Il convient notamment d'éviter les traversées « sauvages » hors des passages piétons, en diagonale, ou encore sans regarder, voire en courant. Il est également impératif d'être prudent dans les carrefours sans feux, comme dans ceux placés en virage, où il est recommandé de marquer un temps d'arrêt avant de s'engager.

Au feu, il vaut mieux s'engager uniquement au moment du feu vert de la figurine piéton.

Enfin, il faut se rappeler que les 2-roues motorisés sont plus petits et donc moins visibles que les autres véhicules : de loin l'œil ne les repère pas bien.

2-roues motorisés : pour un meilleur partage de l'espace urbain



... AVEC LES CYCLISTES

Ils ont également 2-roues, mais ils n'ont pas de moteur, toute la différence est là. Avec les cyclistes, il s'agit aussi de trouver un partage harmonieux et sécurisé de la chaussée. Après tout, ils sont pratiquement de la famille...

▶ 2-roues motorisés à l'écoute des 2-roues non-motorisés

Question de taille et de puissance, un cycliste est vulnérable, en particulier au démarrage, plus délicat et plus pénible que celui d'un 2-roues motorisé. Aussi est-il souhaitable de maintenir une distance avec les vélos d'environ un mètre et de réduire sa vitesse afin de les dépasser en douceur.

Les aménagements cyclables sont des espaces réservés aux vélos, il ne faut pas les utiliser. Enfin, il est important de garder à l'esprit qu'il est très désagréable pour le cycliste de subir le changement brusque de direction d'un 2-roues motorisé, de se faire doubler par la droite par exemple, lorsqu'il aborde une bande cyclable.



DISTANCE ET VISIBILITÉ

LE CYCLISTE PEUT ÊTRE DÉSTABILISÉ

Dans la circulation, le cycliste est sensible au déplacement de l'air généré par les mouvements des autres véhicules, en particulier effectués à allure rapide, qui peut le déstabiliser dangereusement, aussi gardez vos distances !

LE CYCLISTE DOIT ÊTRE VISIBLE

Notamment au lever du jour et à la tombée de la nuit, heures de visibilité incertaine, être facilement repérable est une précaution de bon sens. À cet effet, il est bon de disposer, si possible, d'une tenue et d'accessoires de sécurité facilement détectables.



2-roues motorisés :

pour un meilleur partage de l'espace urbain



MOTARDS, PENSEZ AUX AUTOMOBILISTES

Les 2-roues motorisés ont pris l'habitude de circuler entre les files de voitures dans les embouteillages pour éviter d'être exposés aux chocs arrière et bénéficier de l'avantage de leur petite taille. Cette pratique peut être dangereuse, si elle s'exerce sans prudence ni vigilance.

▶ **Quand on circule entre les files, il faut :**

- ▶ vérifier que le flux de la circulation est très ralenti ;
- ▶ maintenir pour soi-même une allure lente ;
- ▶ se placer entre les deux voies les plus à gauche, en s'assurant qu'une largeur suffisante existe entre les files ;
- ▶ maintenir une distance de sécurité avec le 2-roues motorisé qui roule devant ;
- ▶ maintenir une extrême vigilance sur les changements de file des voitures ou camions.

Et dès que le flux reprend à 20 km/h et plus, il faut reprendre sa file et y rester.

Sur le boulevard périphérique, ces mêmes conseils minimisent les risques.

En aucun cas il ne faut dépasser sur l'extrême gauche : le risque d'être coincé entre une voiture et le muret est élevé.



► D'UNE MANIÈRE GÉNÉRALE

CERTAINES SITUATIONS COMMANDENT L'USAGE DE LA PRUDENCE :

- aux intersections, même en ayant la priorité (les autres usagers peuvent ne pas voir le 2-roues motorisé qui n'a pas de carrosserie) ;
- dans les voies à une seule file, à sens unique. Seul le dépassement à gauche s'applique (pas de « slalom ») ;
- lors d'un dépassement à gauche, dans les voies à double sens avec une seule voie dans la direction.
Ne pas franchir la ligne continue : il y aurait dans ce cas danger de percussion avec le véhicule venant d'en face, ou avec un piéton effectuant une traversée « sauvage ».

ET CERTAINS COMPORTEMENTS SONT PLUS PARTICULIÈREMENT GÉNÉRATEURS DE DANGER :

- rouler sur les zébras du boulevard périphérique et sur les sur largeurs de la chaussée (les automobilistes ne s'attendent pas à voir un véhicule y circuler) ;
- contourner la borne haute par la gauche en carrefour ;
- circuler en « pleins phares » : cela aveugle ceux qui regardent dans leur rétroviseur.

2-roues motorisés : pour un meilleur partage de l'espace urbain



AUTOMOBILISTES, PENSEZ AUX MOTARDS

Pour les automobilistes, il est parfois difficile d'anticiper les comportements des 2-roues motorisés, particulièrement si l'on n'a jamais conduit soi-même ce type d'engin. Or, les 2-roues motorisés sont plus vulnérables, peu visibles, et leur risque de blessures est bien supérieur à celui encouru par les automobilistes. À Paris, les usagers des 2-roues motorisés représentent près de la moitié des victimes des accidents (48 %), pour une part de 9 % du trafic (Paris intra-muros + boulevard périphérique).

▶ **4-roues pensez aux 2-roues motorisés !**

N'oubliez pas que les 2-roues motorisés circulent souvent entre les files lorsque les automobiles sont ralenties.

Laissez leur la place... Surveillez les évolutions des 2-roues motorisés dans vos rétroviseurs.

Le véhicule le plus à gauche doit se serrer à gauche pour mieux laisser passer le 2-roues motorisé à sa droite. Le véhicule situé à la droite du 2-roues motorisé doit au contraire se serrer à droite. Cette pratique assure la sécurité du 2-roues motorisé.

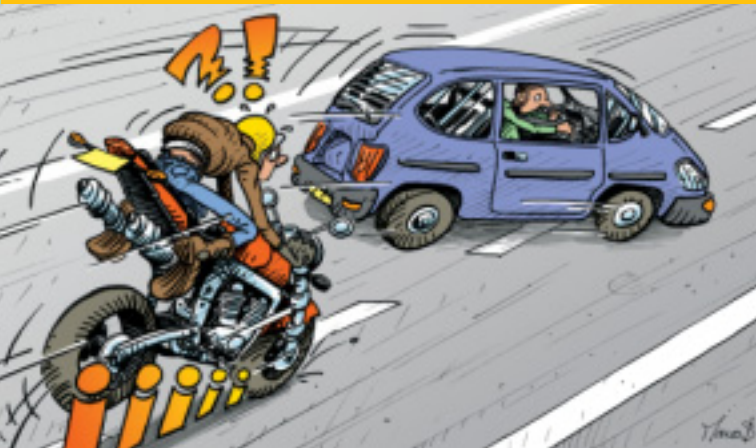
▶ **D'une manière générale :**

- ▶ se souvenir de la fragilité des 2-roues motorisés (lors des accidents motos/autos souvent ces derniers n'ont pas vu les 2-roues motorisés !);
- ▶ ne jamais oublier la présence éventuelle d'un 2-roues motorisé à proximité ;
- ▶ toujours penser au clignotant lors des changements de direction ;
- ▶ dans les rues à sens unique, laisser aux 2-roues motorisés un peu de place, afin qu'ils puissent circuler à votre gauche ;
- ▶ être très attentif en ouvrant sa portière. Veiller à ce que vos passagers le soient également ;
- ▶ ne pas téléphoner en conduisant.



▶ ATTENTION AU TEMPS DE RÉACTION

En cas d'urgence, le temps de réaction d'un conducteur est de 1 seconde. En 1 seconde, à 40 km/h, on parcourt déjà 10 mètres, soit la longueur de deux voitures. Et cela, avant même d'avoir pris la décision de freiner...



2-roues motorisés : machine et tenue que choisir

Avant de choisir un 2-roues motorisé, il est utile de se poser les bonnes questions : à quel usage est-il destiné (centre-ville, zone périurbaine, route) ? Est-il conforme aux meilleures normes antipollution et antibruit ? Est-il adapté à mes capacités de conduite ?...



2-roues motorisés : les bons critères

L'équipement, seule protection du pilote et de son passager, doit donner les meilleures garanties : tour d'horizon !

- ▶ Adapter le véhicule au type du trajet. Pour la ville, préférer une cylindrée inférieure ou égale à 125 cm³ adaptée, soit un véhicule peu lourd et ne demandant qu'un petit entretien.
- ▶ Choisir un 2-roues motorisé conforme à la norme Euro la plus récente (Euro 3 en 2006) pour prendre en compte les impacts sur l'environnement.
- ▶ Éviter de « monter dans les tours » surtout la nuit, cela engendre un désagrément sonore pour les riverains.
- ▶ Privilégier une montée progressive en cylindrée et être particulièrement vigilant au moment du changement de machine.

- ▶ Le 2-roues motorisé doit être adapté au poids, à la taille et à l'expérience du conducteur. Avoir une position de conduite la plus verticale possible (attention aux jambes repliées, à la position trop en appui sur les mains).
- ▶ Attention au poids du « top case » et à la dimension des sacs.
- ▶ Ne pas surestimer ses compétences. Il est recommandé de procéder à une remise à niveau ou de suivre une formation supplémentaire dans une école de perfectionnement à la conduite du 2-roues motorisé. En région parisienne, le circuit Carole permet la pratique sportive en sécurité...
- ▶ Veiller à l'entretien correct du véhicule et effectuer les visites d'entretiens régulières (freins, suspensions, pneus, éclairage).
- ▶ Ne pas acheter une machine qui doit être modifiée pour bien fonctionner.

Ou ne pas tenter de débrider une machine, pour améliorer ses performances. Ces pratiques sont dangereuses et interdites et, en cas d'accidents, non couvertes par les assurances.

▶ **Tenue : revue de détail**

- ▶ Porter toujours un casque homologué et attaché, renouvelé dès qu'il a subi un choc ou que les mousses sont tassées, de couleurs claires ou voyantes. Éviter de remplacer les visières d'origine par d'autres trop teintées diminuant fortement la vision dans les tunnels et le soir.
- ▶ La tenue doit couvrir l'ensemble du corps, et comporter, outre le casque, un blouson, des gants, un pantalon muni de protection aux genoux, des chaussures montantes et plates.

▶ **POUR LES PASSAGERS DES 2-ROUES MOTORISÉS :**



- ▶ **Ne jamais monter sur un 2-roues motorisé sans casque à votre taille et sans l'avoir attaché correctement.**
- ▶ **Porter des vêtements adaptés, dont un blouson, un pantalon, des chaussures montantes à semelles plates et des gants. Y compris lorsqu'il fait chaud !**
- ▶ **Se tenir fermement, soit au conducteur, soit aux poignées de la moto. Ne pas hésiter à demander au conducteur comment se tenir sur le 2-roues motorisé.**



Syndicat CGT des Coursiers



CNPA Branche 2-roues



FFMC Paris Petite Couronne



Mairie de Paris

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION

DIRECTION DE LA VOIRIE
ET DES DÉPLACEMENTS

Toute l'info sur la ville !

paris
info Le 3975[™]
Paris.fr

*Coût d'un appel local à partir d'un poste fixe sans frais propres à votre opérateur.